

TAXE D'AMENAGEMENT - ANNEE 2020 -

PART COMMUNALE - Base d'imposition par commune

N°	COMMUNES	TAUX TA PART COMMUNALE 2020	STATIONNEMENT	SECTORISATION TAUX > 5 %	NATURE DE L'EXONERATION	SMD
001	LES ADRETS	4,00 %	2 000 €		20% >100m² PTZ +	
002	AIGUINES	3,00 %	2 000 €			
003	AMPUS	4,00 %	2 000 €			
004	LES ARCS	5,00 %	2 000 €			
005	ARTIGNOSC	5,00 %	2 000 €			
006	ARTIGUES	5,00 %	2 000 €	15% Le Village 15% Le Grand Hubac 15% Les Bellons		
007	AUPS	5,00 %	2 000 €			
008	BAGNOLS	5,00 %	2 000 €	15% zones UB et UC 10% zones UA UB UDa 13% UDa 15%UCa UCb	logts aidés ; commerces de détail ; monuments hist. ; 50%PTZ ; 50% locaux industriel ou artisanal	
009	BANDOL	5,00 %	2 000 €			
010	BARGEME	4,00 %	2 000 €			
011	BARGEMON	3,00 %	2 000 €			
012	BARJOLS	5,00 %	2 000 €		logts aidés / 50% des PTZ+/ station. Logts aidés	
013	LA BASTIDE	4,00 %	2 000 €		abris de jardins	
014	BAUDINARD	5,00 %	2 000 €	12% zone AUH et UBa	locaux industriel ou artisanal et commerces de détail	
015	BAUDUEN	5,00 %	2 000 €	10% zone Nu		
016	LE BEAUSSET	5,00 %	2 000 €			
017	BELGENTIER	5,00 %	2 000 €			
018	BESSE	5,00 %	2 000 €	15% quartier Pécaussier (zone 1AU ) 10% Sud et Ouest centre ville (zone Uba 2AUa 2AUb ) 12% Nord centre ville (zone Ubb 2AUc)		
019	BORMES	5,00 %	2 000 €			
020	LE BOURGUET	4,00 %	2 000 €		logts aidés, locaux industriel ou artisanal,commerces de détail,monuments hist.	
021	BRAS	5,00 %	2 000 €			
022	BRENON	1,00 %	2 000 €			
023	BRIGNOLES	5,00 %	2 000 €	suppression en 2016 de tous les secteurs majorés		
025	BRUE AURIAC	5,00 %	2 000 €			
026	CABASSE	5,00 %	2 000 €		logts aidés; locaux industriel ou artisanal ; 50%commerces de détail	
027	LA CADIERE	5,00 %	2 000 €		Logts aidés; immeubles classés; 50% ( PTZ+, locaux industriel ou artisanal et commerces détail)	
028	CALLAS	5,00 %	2 000 €			
029	CALLIAN	5,00 %	2 000 €		abris de jardin	
030	CAMPS	5,00 %	2 000 €			
031	LE CANNET	5,00 %	2 000 €	20% Les jardins 12% Vienne-Est 13% La Colle d'Entraigues 7% Le Bouillidou Ex périmètre ZAC de la Gueiranne 5% 2019	Monuments historiques	
032	CARCES	5,00 %	2 000 €		logts aidés; 50% PTZ; 50%locaux industriel ou artisanal; +50% commerces détail	

## TAXE D'AMENAGEMENT - ANNEE 2020 -

## PART COMMUNALE - Base d'imposition par commune

N°	COMMUNES	TAUX TA PART COMMUNALE 2020	STATIONNEMENT	SECTORISATION TAUX > 5 %	NATURE DE L'EXONERATION	SMD
033	CARNOULES	5,00 %	2 000 €	12% La Paillassonne- Les Bouscartonnes 15 % Saint Michel- Courigol	70% logts aidés + 50% PTZ +25% locaux industriel ou artisanal + 50% commerces détail	
034	CARQUEIRANNE	5,00 %	2 000 €			
035	LE CASTELLET	5,00 %	2 000 €	16,50 % zone IAU du Brulat 14% zone UC du Brulat 17% Uca et IAU Chemin de la Régie		
036	CAVALAIRE	5,00 %	2 000 €			
037	LA CELLE	5,00 %	2 000 €		50% des PTZ+	
038	CHATEAUDOUBLE	4,00 %	2 000 €			
039	CHATEAUVERT	5,00 %	2 000 €			
040	CHATEAUVIEUX	3,00 %	2 000 €		logts aidés ;commerces de détail;monuments hist.; locaux industriel ou artisanal et 50%PTZ+	
041	CLAVIERS	4,00 %	2 000 €		50 %PTZ+/ les locaux à usage industriel et artisanal / les abris de jardin	
042	COGOLIN	5,00 %	2 000 €	8%Cogolin Plage 10% l'Argntière, les Aumarès 20% Carry, Vaubelette		
043	COLLOBRIERES	5,00 %	2 000 €	20 % secteur Victor Mathieu		
044	COMPS	5,00 %	2 000 €		Monuments historiques	
045	CORRENS	5,00 %	2 000 €	10% secteur des Angones Ascroix 7% Les Aires 7% Le Beal 7% Le Cros/Sainte Anne 7% Gorloouva 10%		
046	COTIGNAC	5,00 %	2 000 €		logts aidés / 50% des PTZ+/ locaux à usage industriel ou artisanal / commerces de détail	
047	LA CRAU	5,00 %	2 000 €	suppression en 2016 du secteur majoré		
048	LA CROIX VALMER	5,00 %	2 000 €		logts aidés + 50% des PTZ+	
049	CUERS	5,00 %	2 000 €		50 % ( logts aidés;commerces de détail ;monuments hist ; PTZ; locaux industriel ou artisanal)	
050	DRAGUIGNAN	5,00 %	2 000 €	10% 1UA /1UAa /2UA		
051	ENTRECASTEAUX	5,00 %	2 000 €			
052	ESPARRON	3,00 %	2 000 €			
053	EVENOS	5,00 %	2 000 €			
054	LA FARLEDE	5,00 %	2 000 €	20% secteur des Mauniers 14,34% zone UA centre ville	50 % commerces de détail ; logts aidés	
055	FAYENCE	5,00 %	2 000 €	13 % Combe Plane Ouest / 8% Combe Plane Ouest parcelle 553p / 20% Les Fontinelles 8,50% Chemin de la Libération 12% Le Puits du Plan Est 17% Le Mourre de Masque	Les abris de jardin	
056	FIGANIERES	5,00 %	2 000 €			
057	FLASSANS	2,00 %	2 000 €			
058	FLAYOSC	5,00 %	2 000 €			

## TAXE D'AMENAGEMENT - ANNEE 2020 -

## PART COMMUNALE - Base d'imposition par commune

N°	COMMUNES	TAUX TA PART COMMUNALE 2020	STATIONNEMENT	SECTORISATION TAUX > 5 %	NATURE DE L'EXONÉRATION	SMD
059	FORCALQUEIRET	5,00 %	2 000 €	20% Cabrore Sud 20% le Clos du Banc		
060	FOX AMPHOUX	5,00 %	2 000 €			
061	FREJUS	5,00 %	5 000 €		Lots sociaux- 50% PTZ+ Monuments historiques	
062	LA GARDE	5,00 %	2 000 €	12 % Pôle Economique Nord	(50 % commerces de détail TPM supprimé en 2020)	
063	LA GARDE FREINET	5,00 %	2 000 €		logts aidés + 50% des commerces de détail	
064	GAREOULT	5,00 %	2 000 €			
065	GASSIN	5,00 %	2 000 €			
066	GINASSERVIS	5,00 %	2 000 €		50% PTZ+ / Locaux à usage industriel ou artisanal	
067	GONFARON	5,00 %	2 000 €		50% locaux industriel ou artisanal 50 % commerces détail	75 % zones U
068	GRIMAUD	5,00 %	2 000 €		Lots sociaux - 50% commerces de détail	
069	HYERES	5,00 %	2 000 €		(logts aidés TPM supprimé en 2020)	
070	LE LAVANDOU	5,00 %	2 000 €		logts aidés / commerces de détail / monuments hist./ locaux industriel ou artisanal / 50%PTZ+	
071	LA LONDE	5,00 %	2 000 €			
072	LORGUES	5,00 %	2 000 €			
073	LE LUC	5,00 %	2 000 €	10% le Fanguet-les Rretraches 15% La Cote Pra Camin Le Fanguet - L'Avena	abris de jardin	
074	LA MARTRE	4,00 %	2 000 €			
075	LES MAYONS	3,00 %	2 000 €			
076	MAZAUGUES	5,00 %	2 000 €		50 %PTZ+	
077	MEOUNES	5,00 %	2 000 €	12% « Le collet de St Lazare, St Lazare, Le Peyrouar, La Colle, Les Ferrages, Barrare »	50% commerces de détail; 50 % immeubles classés	
078	MOISSAC	5,00 %	2 000 €	12% UC des Blaquets Hauts et des Cloouvéous		
079	LA MOLE	5,00 %	2 000 €			
080	MONS	5,00 %	2 000 €			
081	MONTAUROUX	5,00 %	2 000 €			
082	MONTFERRAT	2,50 %	2 000 €			
083	MONTFORT	5,00 %	2 000 €	9,5 % Camp Fegou 10 % St Joseph 19 % Les Lombardes 20% rue du Moulin 20 % secteur du Clon		75 % zones U et AU
084	MONTMEYAN	2,50 %	2 000 €			
085	LA MOTTE	5,00 %	2 000 €			
086	LE MUY	5,00 %	5 000 €			
087	NANS LES PINS	5,00 %	2 000 €			
088	NEOULES	5,00 %	2 000 €	7 % Village 10% quartiers et hameaux		
089	OLLIERES	5,00 %	2 000 €			

## TAXE D'AMENAGEMENT - ANNEE 2020 -

## PART COMMUNALE - Base d'imposition par commune

N°	COMMUNES	TAUX TA PART COMMUNALE 2020	STATIONNEMENT	SECTORISATION TAUX > 5 %	NATURE DE L'EXONERATION	SMD
090	OLLIOULES	5,00 %	2 000 €	10% Oratoire Bas 10% secteur pavillonnaire technopole de la mer ; 12% activités Est ; 11% technopole de la mer 1NATa		
091	PIERREFEU	4,00 %	2 000 €		50 % PTZ+	
092	PIGNANS	5,00 %	2 000 €	8% secteur 1 12% secteurs 2 et 3 20% secteurs 4 10% secteur 6 au lieu de 20%		
093	PLAN D'AUPS	5,00 %	2 000 €			
094	PLAN LA TOUR	5,00 %	2 000 €		logts aidés et PTZ+	
095	PONTEVES	5,00 %	2 000 €	20% quartier des Costes		
096	POURCIEUX	5,00 %	2 000 €			
097	POURRIERES	5,00 %	2 000 €	20% zone UA 10% hors village supprimé en 2020	logts aidés ;commerces de détail;monuments hist.; locaux industriel ou artisanal ; 50%PTZ	
098	LE PRADET	5,00 %	2 000 €	15% centre historique zone UA UB UC		75 % zones urbaines et à urbaniser
099	PUGET/ARGENS	5,00 %	2 000 €	8% (centre ville sud) 6,31% Les Barestes ; 11,25% La Coste ; 8,57%les Basses Vernèdes ; 9,05%Les Hautes Vernèdes ; 8,84 % Bastiane ; 8,86% Gaudrade Picoton Devins ; 9,70%Casemattes ; 9,05%Enghien du Loup, Camp Vidal ; 8,30 % Chemin de Curebéasse ; 17,61 %		
100	PUGET VILLE	5,00 %	2 000 €			
101	RAMATUELLE	5,00 %	5 000 €			
102	REGUSSE	5,00 %	2 000 €			
103	LE REVEST	5,00 %	2 000 €			
104	RIANS	5,00 %	2 000 €			
105	RIBOUX	0,00 %				
106	ROCBARON	5,00 %	2 000 €		20% les abris de jardin	
107	ROQUEBRUNE	5,00 %	2 000 €			
108	ROQUEBRUSSANNE	5,00 %	2 000 €	15% zone UD	commerces de détail / 50 % PTZ+	
109	ROQUE ESCLAPON	4,00 %	2 000 €		Les locaux à usage industriel et artisanal / Les abris de jardin	
110	ROUGIERS	5,00 %	2 000 €			
111	STE ANASTASIE	5,00 %	2 000 €	10% négadisses 12% Saint Quinis		
112	ST CYR	5,00 %	2 000 €		logts aidés	
113	ST JULIEN	4,00 %	2 000 €		50 % PTZ+ et 100% commerces de détail	
114	ST MARTIN	2,00 %	2 000 €			
115	STE MAXIME	5,00 %	2 000 €		logts aidés	
116	ST MAXIMIN	5,00 %	2 000 €			

TAXE D'AMENAGEMENT - ANNEE 2020 -

PART COMMUNALE - Base d'imposition par commune

N°	COMMUNES	TAUX TA PART COMMUNALE 2020	STATIONNEMENT	SECTORISATION TAUX > 5 %	NATURE DE L'EXONERATION	SMD
117	ST PAUL	5,00 %	2 000 €			
118	ST RAPHAEL	5,00 %	5 000 €		logts aidés	
119	ST TROPEZ	5,00 %	2 000 €	10 % Secteur 1		
120	ST ZACHARIE	5,00 %	5 000 €		40% logts aidés / 40% PTZ+	
121	SALERNES	5,00 %	2 000 €			
122	LES SALLES	5,00 %	2 000 €			
123	SANARY	5,00 %	2 000 €			
124	SEILLANS	5,00 %	2 000 €	15% Les Blaquières- La Ferrage- Le Foulon		
125	SEILLONS	5,00 %	2 000 €			
126	LA SEYNE	5,00 %	2 000 €	15% Camp Laurent; 9% La Provençale/ Boulevards 15% quartier de la Gare ( 15 % Brégaillon <i>seul le périmètre a été modifié en 2020</i> )		
127	SIGNES	5,00 %	2 000 €			
128	SILLANS	5,00 %	2 000 €		50 % (logts aidés; commerces de détail; monuments hist.; locaux industriel ou artisanal; PTZ+)	
129	SIX FOURS	5,00 %	2 000 €	15 % Prébois Kennedy ; 15 % Kennedy Est		
130	SOLLIES PONT	5,00 %	2 000 €		30 % pour les logts sociaux 30% PTZ+ 100% commerces de détail	
131	SOLLIES TOUCAS	4,00 %	2 000 €	15% secteurs des Faraches et des Marseillais	50 % ( logts sociaux, PTZ+ et commerces de détail)	
132	SOLLIES VILLE	5,00 %	2 000 €			
133	TANNERON	5,00 %	2 000 €			
134	TARADEAU	5,00 %	2 000 €		100 % (logts aidés; commerces de détail; monuments hist.; locaux industriel ou artisanal PTZ+)	
135	TAVERNES	5,00 %	2 000 €	15% chemin de Montmeyan		
136	LE THORONET	5,00 %	2 000 €			
137	TOULON	5,00 %	2 000 €	10% Font Pré ; 13 % Nord Démocratie		
138	TOURRETTES	5,00 %	2 000 €	10% secteur l'Hubac des colles 1AU		
139	TOURTOUR	5,00 %	2 000 €			
140	TOURVES	5,00 %	2 000 €			
141	TRANS	5,00 %	2 000 €			
142	TRIGANCE	5,00 %	2 000 €			
143	LE VAL	5,00 %	5 000 €	12% Serre de Laval 12% La Plaine 12% La Roguière 12% Les Grandes Aires	80% commerces de détail 100% immeubles classés 100% abris de jardin 50% logts aidés 50% PTZ+	
144	LA VALETTE	5,00 %	2 000 €	15 % Grand Sud Passion		
145	VARAGES	5,00 %	2 000 €			
146	LA VERDIERE	5,00 %	2 000 €		les abris de jardin	
147	VERIGNON	0,00 %				
148	VIDAUBAN	5,00 %	2 000 €			

**TAXE D'AMENAGEMENT - ANNEE 2020 -**

**PART COMMUNALE - Base d'imposition par commune**

N°	COMMUNES	TAUX TA PART COMMUNALE 2020	STATIONNEMENT	SECTORISATION TAUX > 5 %	NATURE DE L'EXONÉRATION	SMD
149	VILLECROZE	5,00 %	2 000 €		logts aidés ;commerces de détail;monuments hist.; locaux industriel ou artisanal ; PTZ+ ; les abris de jardin	
150	VINON	5,00 %	2 000 €			
151	VINS	4,00 %	2 000 €			
152	LE RAYOL	5,00 %	2 000 €			
153	ST MANDRIER	5,00 %	2 000 €			
154	ST ANTONIN	5,00 %	2 000 €	10% quartier Mentone 10% quartiers Coussettes/ la Nate /Planouquier Occidental/les Dourets 10% quartier Masseboeuf 10% quartier le Village	100% commerces de détail	

**VALEUR FORFAITAIRE : 759 EUROS PAR M²**

\* Pour les PTZ+ : l'exonération concerne la surface > aux 100 premiers m², dans la limite de 50 % de cette surface

**PART DEPARTEMENTALE**

Par délibération du 22/10/2014 le taux a été fixé à 2,3 %

Exonération totale de la part départementale des locaux d'habitation et d'hébergement ainsi que leurs annexes bénéficiant de prêts aidés (PLUS, PLS, PSLA..)